

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 02 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Laurence LEVEE Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON
Absents excusés	Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Angélique STEUNOU), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Jean-Louis SENECHÉAU), Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Béatrice REDON (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC)
Secrétaire de séance	Madame Malorie MEHEUST
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2024-34

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE - DEPLACEMENT D'UNE BORNE
D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE BREST**

Rapporteur : Monsieur Hubert HILLION – Adjoint à l'Environnement et au Cadre de Vie

Dans le cadre du projet de la résidence Caducée en construction rue de Brest, une borne d'éclairage public (coffret) se retrouve devant l'entrée du futur centre de santé municipal. Cette borne doit être déplacée.

Le projet de déplacement de la borne d'éclairage public présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor s'effectue pour un montant estimatif de **3 600,00 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22, le 20 décembre 2019, d'un montant de **2 166,67 €**.

Ce montant est calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier, conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois, selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes, puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

En conséquence, **je vous propose :**

- D'approuver le projet de déplacement de la borne d'éclairage public située au 2b rue de Brest, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (montant estimatif de 3 600,00 € TTC) et de valider la subvention communale versée au SDE 22 pour un montant de **2 166,67 € TTC ;**
- Et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante, ainsi que tous documents se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTÉ à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 5 avril 2024

Le Maire,



Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,



Malorie MEHEUST

Ant Projet Sommaire

Affaire : 51818
9/02/2024 FP

LANGUEUX

Déplacement borne EP Rue de Brest



- Travaux EP du SDE22 :
- Déroulage de 20 ml 5G16 cu sous fourreau de 75
 - Dépose et pose borne EP
 - Confection 2 boîtes de jonction EP

